

Société française d'héraldique & de sigillographie

Titre Chronique d'héraldique municipale

Auteur Édouard Secretan

Publié dans Revue française d'héraldique et de sigillographie

(ISSN: 1158-3355)

Tome/année Tome 65 (1995)

Pages 161-164

Pour citer cet article

Édouard Secretan, « Chronique d'héraldique municipale », Revue française d'héraldique et de sigillographie, tome 65, 1995, p. 161-164

HERALDIQUE MUNICIPALE

par Edouard SECRETAN

Comme dans les précédents volumes de la revue, nous publions dans celui-ci d'une part quelques créations d'armoiries intéressantes par leur qualité héraldique, et, parfois, leur caractère novateur; d'autre part, les publications concernant les armoiries communales pour constituer ainsi une bibliographie spécialisée qui mette à jour et étende celle jadis publiée par Jacques Meurgey.

Rappelons que la rédaction de la revue accueillera toujours avec reconnaissance les envois qui lui seront adressés. Lorsqu'il s'agit de blasons communaux, que nos correspondants veuillent bien indiquer la date de la délibération du conseil municipal qui les a adoptés.

Armoiries communales

Les blasons municipaux publiés ci-après sont tirés des dossiers adressés à la Commission nationale d'héraldique pour information ou pour avis; nous reproduisons ces blasons avec l'aimable autorisation de la Commission.

AUTEUIL-LE-ROI (Yvelines).— Parti, au 1 : d'azur à trois fleurs de lis d'or posées deux et un; au 2 : de gueules au cep de vigne de sable à trois feuilles et trois grappes d'argent.— Adopté en 1987, ce blason est, en dépit de l'enquerre du 2 du parti, d'une composition équilibrée.

CHATEAU-GIBERT (Vendée).— Ecartelé, au 1 : de gueules à une croix de Malte d'argent; au 2 : d'azur à deux clefs d'argent en sautoir; au 3 : d'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules; au 4 : de gueules à une croix cerclée d'argent.— Ces armoiries qui, bien qu'un peu chargées, ont reçu un avis favorable de la Commission, ont été adoptées par la commune en 1985. De caractère historique, elle évoquent la commanderie des hospitaliers de Billy, l'abbaye de Bellevue et deux anciennes familles de cette localité (Clémenceau de La Serrie et de Chergé).

CHAVAGNES-EN-PAILLERS (Vendée).— Parti, au 1 : gironné de gueules et de vair de six pièces; au 2 : d'azur à deux crosses adossées d'argent, la première, épiscopale, penchant à dextre, la seconde, abbatiale, penchant à senestre. Devise : Habitare fratres in unum.— Adoptées en 1994, ces armoiries rappellent la famille de Belleville et le siège abbatial-épiscopal de Luçon.

CORNEVILLE-SUR-RISLE (EURE).— D'argent au chevron de sable accompagné en chef de deux merlettes du même et, en pointe, d'un lion aussi de sable, à la bordure de gueules chargée de six cloches d'or.— Evoquant une ancienne abbaye locale, ces armoiries, en partie parlantes, rappellent également les fameuses Cloches de Corneville. Adoptées en 1996.

DONJEUX (Haute-Marne).— Parti, au 1 : d'azur semé de fleurs de lis d'or à la tour d'argent ouverte et ajourée du champ, maçonnée de sable; au 2 : d'argent à trois fleur de lis de gueules au pied nourri.— Emprunt aux armes des familles de Gestas de l'Esperoux et de Wignacourt. Adoptées en 1994

ERNEE (Mayenne).— De gueules aux troix sifflets d'or.— On appréciera la simplicité et l'originalité de ces armoiries adoptées en 1995.

FLEURY-EN-BIERE (Seine-et-Marne).— D'argent à la bande ondée d'azur, chargée en cœur d'une tête de léopard amuselé d'un anneau et, en chef et en pointe, de deux quintefeuilles, le tout d'or, accompagnée de deux gantelets de gueules supportant un faucon du même capuchonné de sable. Supports : deux branches de chêne de sinople liées de gueules.— Reprise élégante de certains éléments héraldiques d'anciennes familles locales. Adoption en 1997.

GORDES (Vaucluse).— Mantelé d'or à deux gourdes de gueules et de gueules à une gourde d'or. Supports : branches de chêne à dextre, d'olivier à senestre, de vigne en pointe; croix de guerre 39-45 avec étoile d'argent— L'emprunt fait aux armoiries de la famille de Gordes est d'autant plus justifié qu'il s'agit d'héraldique parlante, jouant avec le nom de la commune. Les supports rappellent évidemment le paysage et l'économie traditionnelle du lieu. Adoption en 1995.

HERMERAY (Yvelines).— De gueules au lion d'argent accompagné en chef de trois annelets d'or.— Ces armes, créées en 1995, empruntent à celles des familles de Feuquerolle et Mouffle de Jorville. Là encore, la simplicité de la composition est louable.

Bibliographie

Plusieurs collectes d'armoiries communales ont été entreprises au cours des dernières années. L'énormité de la tâche, la difficulté d'obtenir des informations de première main et de maîtriser la bibliographie, les tâtonnements dans la méthode, notamment dans le recours à l'informatique, n'ont permis qu'à une seule de parvenir au stade de la publication :

- Jean-Jacques Lartigues, Armorial général des communes de France, Paris, Editions Christian, 1995, 425 p., ill. noir et blanc et couleurs. Ce livre a le mérite d'exister et l'on doit rendre hommage à l'énergie de son auteur. Sans vouloir le juger avec une sévérité excessive, nous devons cependant signaler que l'information n'est évidemment pas exhaustive ni toujours absolument fiable. Par ailleurs, l'ouvrage ne constitue pas un armorial historique et critique : il ne rend pas compte des variantes, des évolutions qui affectent l'héraldique communale. Enfin, les sources de chaque notice ne sont pas indiquées.

Sur le plan local, signalons :

- 53 MAYENNE
- *Nos blasons et leur histoire*, Syndicat d'initiative de Saint-Aignan-sur-Roë, 1995, 17 p. [Petit armorial des douze communes du canton de Saint-Aignan].
 - 79 DEUX-SEVRES
- Claude-André Fougeyrollas, *Armorial descriptif et historique des communes des Deux-Sèvres*, réédition, Niort, chez l'auteur, 1994-1995, 2 fasc., 44 et 44 p., multigraphié.
 - 95 VAL-D'OISE
- Les communes du Val-d'Oise, une planche sur bristol, Mériel, Editions Gaso, s. d.
 - 67 BAS-RHIN
- Armorial des communes du Bas-Rhin, Strasbourg, 1995, 246 p. [Nouvelle version du bel ouvrage composé par Paul Martin et François-Jacques Himly, avec les dessins de Robert Louis et de Louis Hesselbarth, Les armoiries des communes du Bas-Rhin, Strasbourg, 1947-1963].

Les communes et la Commission nationale d'héraldique

Le secrétariat général de la Commission nationale d'héraldique a fait le point récemment sur l'activité de cette commission depuis sa création en 1980. Il a recherché, en particulier, la suite donnée aux dossiers de blasons présentés pour avis. Rappelons que la Commission est un organe consultatif, placé sous la présidence du directeur des Archives de France et siégeant aux Archives nationales (60, rue des Francs-Bourgeois, 75141 Paris cedex 03), et que la décision appartient toujours aux municipalités.

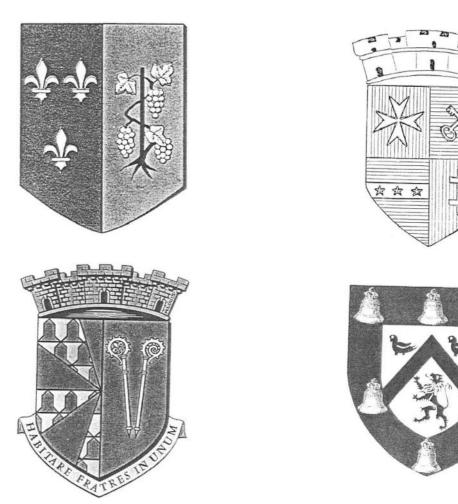
De cette étude on peut retenir des indication intéressantes sur les dossiers « fermés », c'est-àdire ceux dont les maires ont fait connaître la décision définitive de leur conseil et envoyé au secrétariat général de la Commission le dessin des armoiries (de préférence en couleur). Sur l'ensemble de ces dossiers « fermés », 23% des blasons ont été approuvés d'emblée par la Commission. Pour les autres dossiers, qui ont fait l'objet de conseils, 42% des communes ont suivi les avis formulés; 11% les ont partiellement suivis et 24% ont passé outre.

En dehors de ces dossiers qui lui sont adressés pour avis, la Commission nationale d'héraldique reçoit la communication de nombreuses délibérations fixant les armoiries des communes. Nombreuses sont aussi les demandes d'information, émanant d'autorités municipales, sur un blason existant.

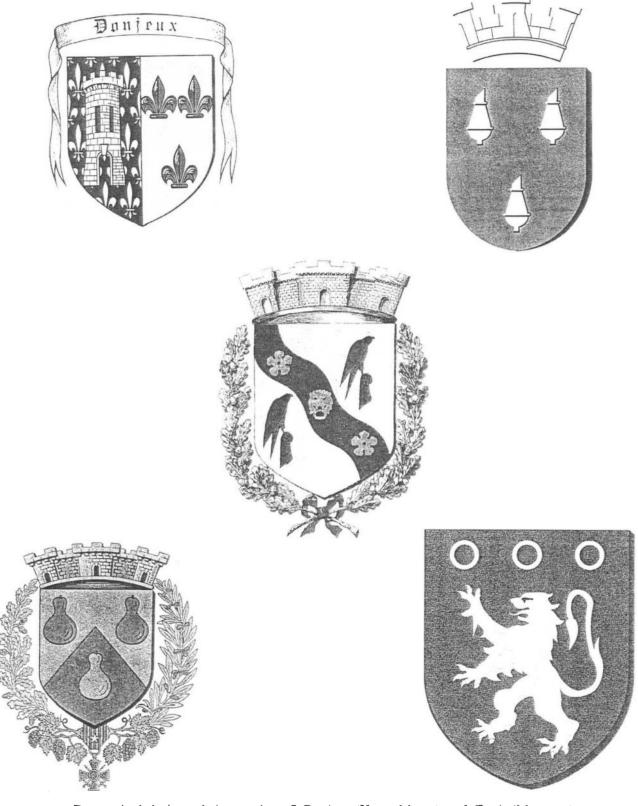
La Commission apparaît comme une institution à laquelle il est fait de plus en plus appel, souvent sur l'influence heureuse des archivistes départementaux. A signaler que les commissions départementales d'héraldique ont été parfois créées à l'initiative des conservateurs d'Archives intéressés par cette science.

D'une manière générale, la coopération entre les maires et la Commission nationale est aisée et les avis bien accueillis. Ce qui est encourrageant pour cette institution dont le souci principal est d'aider au développement d'une héraldique communale de qualité et adaptée à notre époque.

Nous tenons à remercier Mme Elisabeth Pauly, secrétaire générale de la Commission, et M. Henri Volpert, son collaborateur, de l'utilisation qu'ils nous ont permis de faire des travaux et dossiers cités.



De gauche à droite et de haut en bas : 1. Auteui-le-Roi (Yvelines).—2. Château-Guibert (Vendée) 3. Chavagnes-en-Paillers (Vendée).—4. Corneville-sur-Risle (Eure)



De gauche à droite et de haut en bas : 5. Donjeux (Haute-Marne) — 6. Ernée (Mayenne) 7. Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne) — 8. Gordes (Vaucluse) — 9. Hermeray (Yvelines)